





### **RELATION CLIENT ET PERSONNES PROTÉGÉES**

 Référence :
 Durée :
 Niveau :
 Modalités :
 Tarifs :

 AA442
 1 jour - 7 h
 Bases
 Présentiel ou à distance
 629,00 €

### **LIEUX ET DATES:**

### **PARIS**

- Du 08/04/2024 au 08/04/2024

# **OBJECTIFS**

- Identifier les personnes protégées, les mineurs et les majeurs ainsi que leurs aidants
- Connaître les régimes juridiques d'incapacité
- Proposer des garanties assurantielles et des stratégies patrimoniales adaptées

# Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

#### **POINTS FORTS**

### Modalités pédagogiques :

Le propos théorique du formateur sera complété d'une présentation type PowerPoint et de cas pratiques. Selon les conditions d'animation, seront possiblement constitués des ateliers (et/ou groupes) de travail en cours de formation.

#### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

#### **PROGRAMME**

- A. Présentation des personnes vulnérables et de leurs aides
- 1. Majeurs et mineurs protégés
- 2. Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice
- 3. Mandat de protection future
- 4. Administration légale sous contrôle judiciaire
- 5. Aides sociales et leur récupération
- B. Solutions assurantielles pour les personnes protégées
- 1. Stipulation pour autrui en assurance vie
- 2. Règles fondamentales du Code des Assurances
- 3. Différence acte de disposition/acte d'administration
- 4. Régimes applicables aux mineurs
- 5. Régimes de protection des majeurs protégés
- 6. Conditions d'adhésion mineurs/majeurs
- 7. Contrats spécifiques pour les personnes protégées
- 8. Rente survie et épargne handicap
- C. Les exemples de stratégies patrimoniales
- 1. Constitution différée de patrimoine au profit de la personne protégée
- 2. Clause avec condition désignant un mineur comme bénéficiaire
- 3. Clause démembrée en présence d'un majeur incapable
- 4. Constitution immédiate de patrimoine au profit de la personne protégée
- 5. Assurer des revenus à la personne protégée

## Validation des acquis :

En fin de formation, nous procédons à une double évaluation basée premièrement sur un QCM individuel classique et deuxièmement sur QCM original et collectif dénommé « Qui veut gagner des félicitations ? »

## **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### **PUBLIC**

Conseillers en assurance Chargés de clientèle Gestionnaires de contrats Intermédiaires d'assurance Conseillers en gestion de patrimoine Chargés d'études juridiques

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – <a href="mailto:nbenakli@ifpass.fr">nbenakli@ifpass.fr</a>) afin de déterminer les formations accessibles.

## **PRÉ-REQUIS**

Fondamentaux de l'assurance

### Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

# TARIFS ET FINANCEMENTS

629,00 € Exonérés de TVA

### CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 22/11/2024 à 16:37